



**CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 25/09/2023**

**Rapportu n°6**

**Plan de financement pour l'audit énergétique de  
l'hôtel de Ville de Biguglia**

**SERVIZIU INGENIERIA**

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Afin de répondre à une politique de développement durable et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Città di Biguglia souhaite être exemplaire tant sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments que sur le respect de l'environnement. La commune œuvre pour trouver des solutions qui permettront d'obtenir des bâtiments existants beaucoup moins énergivores.

Notre commune envisage désormais de rénover et adapter de façon fonctionnelle l'Hôtel de Ville.

Il convient avant d'envisager des travaux de réaliser un audit technico économique énergétique du bâtiment. Les déperditions diverses doivent être expertisées par un bureau d'études spécialisées et agréé par les services de l'État et la Collectivité de Corse via l'AUE de Corse.

Cet audit est un outil d'aide à la décision précis pour notre collectivité qui pourra décider, en connaissance de cause, chiffres en main, du programme des interventions que nécessite le bâtiment.

D'autre part cette étude qui peut être financée à 80 % par l'AUE de Corse permettra de solliciter une nouvelle aide financière pour les investissements à venir. Sans cette première étude nous ne pourrions espérer solliciter une participation de la Collectivité de Corse et/ou de l'État.

Après consultation de 3 prestataires et analyse des offres, il ressort que le devis estimatif retenu pour ce diagnostic est celui de ALTERN'ECO Maison du Parc ZAE Erbajolo 20 200 BASTIA pour un montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC.

Aussi, il est proposé de demander à l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse une aide financière à hauteur de 80 % du montant présenté.

Le plan de financement proposé pour ce diagnostic est le suivant :

Organismes	Montants H.T.	%
Città di Biguglia	2 800,00 €	20 %
Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	11 200,00 €	80 %
<b>Total</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>100 %</b>



**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

**ARTICLE PREMIER** – D’approuver la proposition de l’entreprise ALTERN’ECO ainsi que le plan de financement proposé.

**ARTICLE 2** – D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de la subvention.